

PIÉTONNISER L'ESPACE PUBLIC PANTINOIS

Piétonniser une partie de l'espace public de la ville de Pantin municipalité. Avec pour expérimentation la piétonnisation qui ont débuté entre le centre administratif et le canal.

Extrait du dossier " De l'urgence de changer d'air " réalisé par Fuzier et Guillaume Gesret, publié dans Canal n°296, mai 2020

© ville de Pantin

Publié le 03 mai 2021

PIÉTONNISATION DEVANT LES ÉCOLES : L'EXPÉRIMENTATION DÉBUTE

Réduire la place de la voiture en ville en expérimentant notamment la piétonnisation devant cinq établissements scolaires : la municipalité s'y était engagée lors de la campagne électorale de l'an dernier, les représentants de parents d'élèves le réclamaient. Alors, à partir du 10 mai, il ne sera plus possible de circuler, aux horaires d'entrée et/ou de sortie, dans certaines rues situées aux abords des écoles Liberté maternelle, Paul-Langevin élémentaire, Joliot-Curie élémentaire, Joséphine-Baker élémentaire et Jean-Jaurès. Destiné à garantir la sécurité des écoliers et de leurs parents, mais aussi à les préserver du bruit et de la pollution, ce test grandeur nature, qui s'achèvera le 6 juillet, fera cet été l'objet d'une concertation avec les riverains et la communauté éducative.

Dans quelques jours, certaines rues situées à proximité de cinq écoles maternelles ou élémentaires, une par quartier, seront interdites à la circulation automobile aux horaires d'entrée et/ou de sortie des classes. L'objectif de cette expérimentation promise par la municipalité et instamment réclamée par les parents d'élèves ? Rendre ces espaces aux familles afin de garantir leur sécurité, mais aussi limiter le bruit et la pollution. Pour endiguer le flot des véhicules se déversant quotidiennement devant les établissements scolaires ayant intégré ce test, des aménagements spécifiques ont été réalisés et des panneaux de signalisation routière posés. Dès le 10 mai, la présence humaine sera en outre renforcée. Évidemment, les dispositifs déployés sont adaptés à la physionomie des rues concernées et aux contraintes de sécurité. Ils prennent aussi en compte les travaux de voirie ainsi que la nécessité de garantir l'accès des écoles aux enfants en situation de handicap et des riverains à leurs parkings. Les véhicules de secours pourront également circuler.

Des aménagements adaptés

Concrètement, au niveau de l'école élémentaire Joséphine-Baker, des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) seront chargés d'interdire l'accès à la rue Denis-Papin, entre les rues Cartier-Bresson et Édouard-Vaillant, à l'heure d'arrivée des enfants, c'est-à-dire entre 8.20 et 8.50. Un système appliqué à l'identique, et aux mêmes horaires, rue de la Liberté afin de sécuriser l'entrée des élèves de l'école maternelle du même nom, située dans le quartier Mairie-Hoche.

Aux abords de Paul-Langevin élémentaire, rue Charles-Auray, l'interdiction de circuler sera permanente et passera par la pose de panneaux de signalisation entre les rues Jean-Nicot et Courtois.

Du côté de l'école élémentaire Joliot-Curie, la circulation automobile sera quant à elle restreinte toute la journée rue des Grilles, entre les rues d'Estienne-d'Orves et de Moscou. Pour cela, des balises ont été implantées. Même idée pour le groupe scolaire Jean-Jaurès où ce type de mobilier urbain a été déployé rue Barbara, entre la rue Martin-Luther-King et l'avenue Aimé-Césaire. Avec, en prime, la pose de chicanes, afin de ralentir la vitesse des véhicules à moteur entre les rues Édouard-Renard et Martin-Luther-King.

Remontées de terrain

Pour rendre l'opération la plus efficace possible, chacun de ces dispositifs est flexible. Ils pourront donc <https://www.pantin.fr/la-ville/aller-plus-loin/pietonniser-l'espace-public-pantinois-3673>

être ajustés en fonction des remontées de terrain, et ce, pendant toute la durée de l'expérimentation, prévue pour s'achever le 6 juillet.

Cet été, une concertation, réunissant riverains et communauté éducative, permettra de tirer les leçons de ce test et d'apporter les améliorations nécessaires à cette piétonnisation.

ÇA MARCHE SUR LES QUAIS !

Les travaux de piétonnisation du quai de l'Ourcq ont débuté en avril et s'étaleront sur environ 9 mois. En début d'année prochaine, ce nouvel espace de 2 000 m², habillé de pavés recyclés de plusieurs couleurs et aux joints enherbés, accueillera les promeneurs en toute sécurité entre le centre administratif et le canal. De l'intersection de l'avenue du Général-Leclerc à la rue La Guimard, sur une longueur de 160 mètres, cette portion de voie rendue aux piétons et à toutes les mobilités douces (vélos, trottinettes, etc.) s'apparentera à une véritable place publique, agrémentée, devant l'école maternelle La Marine, de jeux d'eau. Dix arbres (six tilleuls, trois érables et un micocoulier) et 350 m² de massifs arbustifs et de plantes vivaces y seront de surcroît plantés.



© DR



Retrouvez les autres articles du dossier " De l'urgence de changer d'air ", publié dans Canal n°296, mai 2021 :

- > " Pantin s'engage pour diminuer la pollution routière "
- > " Le vélo : une mobilité douce importante à Pantin "
- > " Les véhicules électriques ou hybrides prennent place à Pantin "

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.